

Que renferme le régime d'assurance déclarations et garanties

Bien qu'une transaction de fusion et d'acquisition puisse être présentée comme étant la solution idéale, toute transaction de cette importance présente, en fait, des facteurs inconnus et des risques imprévisibles. Même en faisant preuve de diligence raisonnable dans la réalisation de toutes les vérifications préalables, les facteurs inconnus pourraient ne faire surface que longtemps après la conclusion de la transaction.

L'assurance déclarations et garanties se veut un puissant outil permettant aux promoteurs de se risquer dans les eaux turbulentes des transactions de fusions et d'acquisitions, et ce, en toute confiance sachant qu'ils peuvent compter sur une protection couvrant un vaste éventail de sinistres susceptibles de découler de ces facteurs de risques inconnus.

Pour les acheteurs et les vendeurs, ce type d'assurance peut considérablement réduire les risques inhérents à la transaction et du coup, réduire au minimum le temps nécessaire pour en venir à une entente et conclure la transaction.

Voici quelques-unes des façons dont l'assurance déclarations et garanties peut aider votre entreprise.



Voici comment le régime
d'assurance déclarations
et garanties aide votre
entreprise



Comprendre, évaluer et atténuer les risques transactionnels

Retrait permanent pour les vendeurs



Si vous êtes un vendeur, la police d'AIG réduit vos risques de responsabilité en cas de recours futurs relatifs aux déclarations et aux garanties, ce qui vous permet de garantir le rendement de votre investissement et de vous retirer de façon permanente d'une entreprise. Dans le cas des vendeurs passifs qui ne participent pas activement à la gestion de l'entreprise ciblée, la protection est particulièrement efficace contre les omissions de divulgation ou les infractions aux déclarations et aux garanties.

Protection prolongée pour les acheteurs



Si vous êtes un acheteur, une police d'AIG rehausse votre protection contre les infractions relatives aux déclarations et aux garanties, en supplantant l'indemnisation prévue par les vendeurs. La police prolonge également la durée de votre garantie d'assurance déclarations et garanties, ce qui vous donne plus de temps pour déceler les problèmes potentiels existant sur le plan de l'entreprise acquise et en faire part.

Consolider la relation avec les vendeurs



Si vous êtes un acheteur, une police d'AIG éliminera tout souci lié au fait de ne pas être indemnisé par l'acheteur en raison de difficultés financières ou d'autres problèmes (p. ex., les vendeurs pourraient être nombreux, dispersés géographiquement ou difficiles à trouver). La police protège également les relations avec les vendeurs qui pourraient éventuellement devenir des employés clés ou des partenaires d'affaires.

Experts en sinistres fusions et acquisitions



Nous avons traité plus de réclamations que tout autre assureur unique et avons résolu un grand nombre de problèmes latents qui ne se sont manifestés qu'après la conclusion de la transaction : qu'il s'agisse d'états financiers inexacts, d'irrégularités en matière d'investissement, d'infractions contractuelles ou à la conformité ou encore d'activités antitrust, votre police d'AIG vous permettra d'avoir l'esprit tranquille sachant que notre équipe des réclamations a déjà fait face à des situations similaires.

Équipe des réclamations One AIG



Contrairement à une fédération de syndicats, AIG est capable d'adopter une approche globale aux réclamations en cas de sinistre. Nos équipes chevronnées des réclamations régionales et mondiales collaborent directement avec vous et votre courtier, du début jusqu'à la fin, et sont autorisés à régler les réclamations rapidement – ne consultant des ressources externes qu'au besoin.

Certitude d'être protégé



Nos longues années d'expérience nous ont permis d'acquérir des connaissances institutionnelles approfondies au niveau de l'ensemble des problèmes qui peuvent survenir après la conclusion d'une transaction et des réclamations pouvant être refusées en raison des ambiguïtés dans le libellé de la police. Nous faisons en sorte que nos équipes des réclamations collaborent étroitement avec nos souscripteurs pour nous assurer que les réclamations sont réglées conformément à l'intention initiale et ainsi éliminer tout risque de réclamation refusée pour des motifs d'interprétation du libellé.

Ce ne sont là que quelques-unes des façons dont l'assurance déclarations et garanties peut protéger votre entreprise. Pour de plus amples renseignements sur la protection, reportez-vous au libellé de la police ou consultez votre courtier d'assurance.



Pourquoi choisir **AIG**

Notre compréhension, la solidité de notre marque et notre feuille de route impeccable font de nous l'assureur de choix en matière de fusions et d'acquisitions pour des milliers de clients qui souhaitent se voir adjuger le contrat.

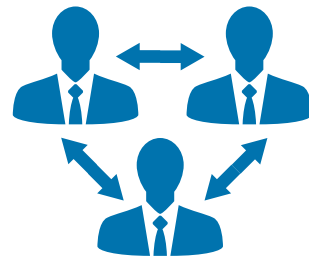
Capacité de pointe sur le marché pouvant atteindre jusqu'à

100 millions de dollars

d'assurance pour toute transaction unique.



Nous avons traité plus de réclamations d'assurance déclarations et garanties que tout autre assureur au monde.



Nos équipes mondiales spécialisées dans les fusions et les acquisitions ont aidé les acheteurs et les vendeurs à clore plus de 2 000 transactions.



AIG à 100%

Nous devons notre souplesse et notre réactivité à notre capacité de souscrire des polices en tant qu'assureur primaire unique.



de spécialisation dans le domaine des fusions et des acquisitions se traduisent par des connaissances institutionnelles approfondies et l'expérience de notre équipe.

Un important effectif de souscripteurs spécialisés composent l'une des plus importantes équipes de fusions et d'acquisitions parmi tous les assureurs.



Des équipes locales situées dans neuf carrefours financiers mondiaux : nous sommes là où nos clients ont besoin de nous.



Prêts pour demain

aig.ca/choisir-aig

L'American International Group, Inc. (AIG), est l'une des principales sociétés d'assurance internationales. Fondée en 1919, notre société offre une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite, d'assurance hypothécaire et de produits financiers à nos clients dans plus de 100 pays et juridictions. Nous offrons divers produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. Les actions ordinaires d'AIG sont négociées sur la bourse de New York et de Tokyo.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur AIG en consultant les sites suivants : www.aig.com | YouTube: www.youtube.com/aig | Twitter: @AIGinsurance | LinkedIn: www.linkedin.com/company/aig.

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie et de régimes de retraite, ainsi que d'assurance de dommages de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance commerciale et d'assurance consommateur au Canada. La présente protection pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tierces parties indépendantes. Le logo d'AIG et le nom AIG sont des marques de commerce déposées de l'American International Group, Inc., utilisées sous licence par La Compagnie d'assurance AIG du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur AIG Canada, visitez notre site Internet à l'adresse suivante : www.aig.ca.